



# COVID-19 : plan exceptionnel d'accompagnement en faveur du commerce baulois

Plan exceptionnel d'accompagnement en faveur du commerce baulois : Yves Métaireau, le maire de La Baule-Escoublac, dévoile ses mesures de soutien immédiates.

*Publié le 08 avril 2020*

A plusieurs reprises, depuis le début du confinement, Yves Métaireau, Maire de La Baule-Escoublac a rappelé sa **réelle préoccupation** à l'égard de l'ensemble du commerce baulois. En parallèle des indispensables actions d'ordre sanitaire et social vers la population, **ses priorités sont également tournées vers le soutien au commerce baulois**, à l'image notamment de la dérogation obtenue, non sans mal, pour la réouverture du marché alimentaire central de la ville le 31 mars dernier.

Aujourd'hui, dans l'espoir **de limiter les plus graves conséquences financières** de la crise sanitaire sur le tissu économique local, Yves Métaireau tient à présenter **les trois axes qui motivent les mesures de soutien immédiates** décidées pour accompagner le commerce baulois dans son ensemble :

## **1 - FACILITER L'ACCES AUX COMMERCE ET LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES**

- › Soutien logistique à la mise en place d'un Drive'in des commerces de la halle, en complément de la réouverture du marché autorisée pour 15 étals ;
- › Obtention après interventions auprès du Sous-préfet, d'une dérogation pour la réouverture des chantiers permettant l'installation des restaurants et clubs de plage avant la saison.
- › Facilitation de la mise en place des reports des échéances afin de permettre aux entreprises de lisser leur niveau de trésorerie ;
- › Continuité des paiements de la Ville aux entreprises, en lien avec le trésor public ;
- › Maintien d'un minimum de contact avec tous les services municipaux en capacité d'aider le commerce local et en particulier le service du commerce ;
- › Mise à disposition de documents types pour faciliter le montage des dossiers comme par exemple les demandes d'activité partielle et d'aides apportées par la Banque Publique d'Investissement.

## **2 - AIDER FINANCIEREMENT LES COMMERCANTS**

- › Suspension et report de l'encaissement de la taxe de séjour : le reversement par les hôteliers et loueurs de meublés de la taxe de séjour perçue depuis mars n'interviendra qu'après la levée du confinement. Le reversement est reporté en septembre 2020 (voire plus tard si le confinement est prolongé au-delà du mois de mai), pour apporter à leur trésorerie un souffle d'air durant un semestre entier.
- › L'exonération des abonnements dus par les commerçants exerçant leur activité sur l'un ou l'autre des 3 marchés baulois (Central, Quartier du Guézy et avenue Lajarrige) l'équivalent d'un trimestre. Une telle exonération représente environ 100 000 € d'aide directe pour les commerçants concernés soit 115 en 2020 ;
- › L'exonération des droits perçus par la ville pour l'occupation des terrasses et du domaine public sur la période de fermeture des commerces imposée par le confinement ;
- › L'exonération des droits de voirie pour les chantiers en cours occupant le domaine public communal (échafaudages, etc.), sur la période d'interruption imposée par le confinement.

*Ces dispositions d'exonération sont évidemment soumises à délibérations lorsque le conseil municipal pourra se réunir.*

## **3 - APPORTER UN SOUTIEN DES INITIATIVES DES COMMERCANTS PAR LE RELAI DE LA COMMUNICATION DE LA VILLE**

- › Au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à la crise du coronavirus, promotion et relai des actions des commerçants sur le site internet et les réseaux sociaux et l'application Imagina de la Ville ;
- › Mise en exergue régulière sur le site de la Ville des informations et des liens utiles aux commerçants, notamment les aides possibles et proposées par l'Etat, la Région Pays de la Loire et la CCI.

**Yves Métaireau insiste sur la dimension prioritaire d'un tel plan et son caractère évolutif. Il se tient prêt, avec l'ensemble du conseil municipal, à l'adapter dans le temps et en fonction des marges de manœuvre financières de la Ville et celles laissées par l'Etat. Il précise également que ce plan fait, entre autre, écho à**

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-plan-exceptionnel-daccompagnement-en-faveur-du-commerce-baulois-5116?>

différentes sollicitations recueillies par les élus de la Ville de La Baule-Escoublac auprès des commerçants.



**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

